

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°87/2016

**OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION MAPA (Marché à procédure adaptée)
ET DESIGNATION DE SES MEMBRES**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 19

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 8 décembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal que, par délibération du 17 juin 2014, le Conseil a instauré une Commission d'Appel d'Offres et a procédé à l'élection de ses membres.

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Considérant les seuils applicables au 1^{er} janvier 2016 aux marchés formalisés :
 - o 209.000 € HT pour les marchés de fournitures et services
 - o 5.225.000 € HT pour les marchés de travaux

Monsieur le Maire propose de créer une Commission MAPA qui sera chargée d'examiner les candidatures et les offres, pour donner son avis sur le choix des entreprises, en ce qui concerne les MAPA égaux ou supérieurs à 90.000 € HT.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il est suggéré au Conseil Municipal que la composition de la Commission MAPA soit identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres créée et élue le 17 juin 2014.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

DECIDE la création d'une Commission MAPA, chargée de donner son avis, pour les marchés supérieurs à 90.000 € HT, lors des ouvertures des plis et analyse des offres.

PRECISE que la Commission MAPA sera présidée par le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres et sera composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants qui sont ceux de la Commission d'Appel d'Offres :

M. Christian GORACCI, Emile BEZZONE, Jean-François PIOVESANA, membres titulaires ;

M. et Mmes Christian FARALDI, Hélène GARDET, Jean-Louis MILLO, membres suppléants.

PRECISE que pourront être convoqués à la Commission MAPA, à titre consultatif, les assistants à maîtrise d'ouvrage, les techniciens ayant travaillé sur le projet et l'agent territorial en charge des marchés publics.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel DELMOTTE

